

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 9 juin 2026

Sécurité routière aux passages à niveau – Prévention des risques ferroviaires Journée de prévention à Saint-Nazaire

SNCF Réseau, la Ville de Saint-Nazaire, l'agglomération de Saint-Nazaire, la Police nationale, la Préfecture de Loire-Atlantique, le Département de Loire-Atlantique ont organisé ce mardi 9 juin une action de prévention pour sensibiliser les usagers des passages à niveau au respect du code de la route.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale de sécurité routière aux passages à niveau (PN), organisée par SNCF Réseau en partenariat avec l'Etat et la Sécurité routière. Elle fait partie d'un ensemble de mesures mises en œuvre, au niveau régional et national, pour améliorer la sécurité des passages à niveau : traitement des passages à niveau accidentogènes, diagnostic de tous les passages à niveau, amélioration, sanction.

L'opération était menée sur le PN 395 de Saint-Nazaire situé sur la route départementale 47 à Saint-André-des-Eaux (à proximité de l'ancienne gare de Saint-André-des-Eaux).



Au passage à niveau, feu rouge clignotant = arrêt absolu. Restons vigilants !

Les passages à niveau constituent un carrefour singulier entre la route et la voie ferrée. Les principales causes d'accidents sont le manque de vigilance, l'impatience et l'ignorance du risque. Piétons, deux roues, automobilistes, conducteurs professionnels ... restons vigilants.

Dans 98% des cas, les accidents aux passages à niveau sont liés à un non-respect du code de la route.

Cette opération a permis de rappeler les bons réflexes : s'arrêter au feu rouge, attendre l'ouverture complète des barrières, ne pas utiliser d'écouteurs ou de téléphone durant la traversée, etc.

L'occasion également de rappeler les sanctions encourues :

- franchissement d'un passage à niveau : 135 € d'amende, retrait de 4 points sur le permis de conduire,
- non-respect du feu rouge clignotant : 90 €, retrait de 4 points, suspension éventuelle du permis pendant 3 ans ;
- les sanctions encourues pour un excès de vitesse sont également applicables sur un passage à niveau.

Chiffres clés



SNCF Réseau a la charge du bon fonctionnement technique du système ferroviaire des passages à niveau et de la signalisation de position ; la signalisation routière avancée étant à la charge des gestionnaires de voiries.

SNCF Réseau consacre chaque année 120 millions d'euros à la maintenance des passages à niveau et 47 millions d'euros ont été investis en 2025 pour l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau. SNCF Réseau est en recherche permanente de dispositifs innovants : vidéo protection, dalles anti-intrusion qui visent à lutter contre les comportements d'usagers empruntant un passage à niveau et longeant les voies pour rejoindre le quai, détecteurs d'obstacles, filets sous barrières,

stickers réfléchissants... Les gestionnaires de voirie réalisent également des investissements de sécurisation.

L'Etat et les collectivités territoriales (Régions, Départements, ...) s'engagent aussi financièrement auprès de SNCF Réseau pour la sécurisation des passages présentant les plus forts taux d'incidents ou d'accidents.

Depuis 2021 la réalisation d'un diagnostic de sécurité routière des passages à niveau, tous les 5 ans, par le gestionnaire de voirie, en coordination avec le gestionnaire d'infrastructures ferroviaire, est une obligation légale (Art L. 1614-1 du code des transports).

SNCF Réseau consacre près d'1 million d'euros chaque année pour la sensibilisation du grand public :

- liens étroits avec la délégation à la Sécurité Routière, la police nationale, la gendarmerie nationale, les collectivités territoriales, les associations de la prévention routière.
- partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, Fédération Nationale des Transports Routiers, etc.
- multiplication des canaux de sensibilisation : sur les réseaux sociaux, dans la presse, dans les stations-services, en radio, sur les marchés et festivals...
- des cheminots volontaires réalisent des interventions en milieu scolaire, de la primaire au lycée.

« Prévenir les accidents aux passages à niveau, c'est lutter contre la banalisation du risque et redonner toute son importance à un réflexe simple : s'arrêter quand le feu rouge clignote. »

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients. Société anonyme du groupe SNCF, l'entreprise compte plus de 50 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 8,4 milliards d'euros en 2025.

www.sncf-reseau.com

Contacts presse :

Préfecture de Loire Atlantique : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

SNCF Réseau - Elisabeth GUILBOT : elisabeth.guilbot@reseau.sncf.fr - 06 72 54 26 25